



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2026

Commune de Levoncourt



Article 1 : Organisateur

La commune de LEVONCOURT organise son 3ème concours photo.

Article 2 : Catégories

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur.

Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs, les membres du jury du concours, ainsi que les gagnants de l'année précédente.

Article 3 : Participation

La participation est gratuite. Chaque participant pourra présenter 3 photographies maximum dont il sera l'unique auteur. La photographie, en couleur ou en noir et blanc, **sans signature, signe distinctif ou cadre** pourra éventuellement faire l'objet d'une retouche par traitement numérique. En revanche, elle ne pourra pas faire l'objet d'un montage.

Article 4 : Thème

Les photos seront sur le thème « **Faites la pluie et le beau temps - la Meuse sous toutes ses météos** » Ne seront pas acceptées les photos d'êtres humains afin d'éviter de gêner le droit à l'image des personnes photographiées.

Article 5 : Dépôt et inscription

Le participant devra déposer les clichés en format numérique – 4 Mo minimum et 6 Mo maximum – sans signe distinctif (marge, signature, logo, ...) en jpg (format jpg seulement) par mail à :

concours-photos.levoncourt@hotmail.com

Merci de renommer vos fichiers comme suit : Lieu de prise de vue - Nom – Prénom. Les photos devront être réceptionnées **au plus tard le dimanche 14 juin 2026 minuit**. Un mail de confirmation de réception vous sera envoyé par retour. L'inscription se fera au moment de l'envoi avec ce règlement signé, complété du nom, prénom et n° de téléphone.

Article 6 : Jury

Le jury du concours, sous la présidence de Madame le Maire, sera constitué de professionnels de l'image, de la communication, du monde agricole, de l'environnement et de Levoncourtois.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème et seront évaluées selon les critères suivants : originalité, qualité artistique et qualité technique.

Le jury se réunira la dernière semaine de juin à la Mairie de Levoncourt.

Article 7 : Prix

Les photos primées par le jury seront récompensées par des bons d'achat d'une valeur de :

1er prix : 150€

2^e prix : 75€

3^e prix : 50€

Prix du public : 100€

À l'issue de la délibération du jury toutes les photos seront exposées dans le village et diffusées sur le site Internet de la commune www.levoncourt55.fr et les pages Facebook La Comm' Aire de Levoncourt et Concours photos 2026 de Levoncourt.

Les photos feront également l'objet d'un vote du public à compter du 1^{er} juillet 2026, soit par Internet sur le site de la commune ou la page Facebook concours photos 2026 de Levoncourt, soit dans le village de Levoncourt au moyen d'une urne placée à proximité des photos exposées.

Article 8 : Remise des prix

Les résultats seront communiqués par mail à tous les participants.

La remise officielle des prix aura lieu à la mairie de Levoncourt courant septembre 2026.

Article 9 : Propriété

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si le nombre de participants était insuffisant. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

En participant à ce concours le photographe déclare être l'auteur de la photographie présentée. Il accepte et respecte sans réserve le présent règlement.

Article 10 : Droits d'image

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs d'utiliser les photos à leur volonté dans des documents audiovisuels, graphiques, de les exposer dans le village, de les diffuser sur des supports de communication, sur le site internet de la commune www.levoncourt55.fr et les pages Facebook La Comm' Aire de Levoncourt et Concours photos 2026 de Levoncourt.

Article 11 : Protection des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Les participants peuvent faire valoir leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par courriel à concours-photos.levoncourt@hotmail.com

Article 12 : Retrait

Les photos pourront être récupérées sur demande à la mairie de Levoncourt.

Le concurrent accepte le présent règlement :

NOM :

Téléphone :

Signature :

PRENOM :

Adresse mail :